

Prix de l'eau 2022

Une augmentation nécessaire pour financer le programme d'investissements

Depuis 2017, la direction de l'eau travaillait à l'établissement des schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement. Désormais achevés, ils montrent qu'un important programme d'investissements est indispensable pour maintenir la qualité du service rendu dans les 20 années à venir. Le conseil communautaire du 13 décembre 2021 a donc pris la décision d'augmenter les tarifs du service de l'eau en 2022 afin de pouvoir financer un programme d'investissement de 6 millions d'euros par an.

Pourquoi cette augmentation du prix de l'eau ?

Parce que le prix actuel ne permet pas de financer le niveau de service nécessaire dans les prochaines années. Nous avons **des réseaux anciens**, parfois en mauvais état, qui nécessitent un entretien important et un renouvellement régulier. Un quart ont plus de 50 ans. Ce sont 3 kilomètres de canalisations qui doivent être changés chaque année. Et la durée de vie d'un équipement comme une station d'épuration est de l'ordre d'une cinquantaine d'années.

De plus, de nombreux équipements, construits il y a quelques dizaines d'années, n'ont **plus la taille suffisante** compte tenu d'une croissance démographique de 2% par an. Nous étions 25 000 habitants il y a 20 ans, nous sommes plus de 40 000 aujourd'hui et seront sans doute 50 000 d'ici dix ans.

Enfin, le changement climatique nous impose d'agir pour **éviter les pénuries d'eau** : il faut rechercher de nouveaux forages, réduire les fuites sur le réseau, interconnecter les communes, augmenter la capacité des châteaux d'eau.

Quand on tourne le robinet, on ne pense pas à tout ce que ce geste nécessite. Pourtant, l'eau potable, ce sont 9 captages, 4 usines de traitement, 16 réservoirs, 272 km de réseaux. L'eau usée, ce sont 260 km de réseaux, 49 postes de relevage, 33 stations d'épuration. Et pour faire fonctionner, et renouveler tout cela, la communauté de communes emploie une quarantaine de personnes et fait travailler de nombreuses entreprises. Le budget annuel du service est de près de 15 millions d'euros.

Quel va être le nouveau prix de l'eau ?

Le prix de l'eau passera en 2022 de 3,25€/m³ à **4,20€/m³**, soit un coût annuel de 504 euros au lieu de 390 € pour un abonné avec une consommation de 120 m³. Cela représente pour ce « foyer type » une augmentation de 104 euros soit **8,50 euros par mois**.

Cela signifie dans le détail :

- une augmentation de l'abonnement annuel qui passe de 51€ à 80€ pour l'eau et de 31€ à 67€ pour l'assainissement
- une augmentation du prix au mètre cube pour la consommation.

En revanche, la communauté de communes introduit de nouvelles tranches tarifaires pour la consommation d'eau afin de **faire moins payer les consommateurs les plus économes en eau**. Les anciennes tranches tarifaires étaient moins de 300, 300 à 750, plus de 750 m³. Les nouvelles tranches sont moins de 50, de 50 à 200, 200 à 500, plus de 500 m³. Cela va favoriser les petits consommateurs.

Qui est concerné ?

Le nouveau prix de l'eau concerne les abonnés des 28 communes de la vallée de l'Hérault mais de façon différente pour 8 d'entre elles.

Les abonnés des communes qui sont en régie directe par le service des eaux de la communauté de communes (16 communes) et ceux des communes en Délégation de service public (DSP) avec la Saur (4 communes à l'est) verront l'impact du nouveau prix pour la part eau et pour la part assainissement.

Les abonnés des communes qui font partie du SMEVH ne verront l'impact que pour la part assainissement, qui est gérée par la communauté de communes, la part eau étant gérée par le SMEVH. 8 communes au sud : Aumelas, Bêlarga, Campagnan, Plaissan, Puilacher, Saint-Pargoire, Tressan, Vendémian.

Quand cela s'applique-t-il ?

Les nouveaux tarifs s'appliquent au 1^{er} janvier 2022. Mais, les abonnés les constateront au moment des facturations du premier semestre qui arrivent entre mars et juin selon les communes. Pour les abonnés qui sont mensualisés, ils verront l'effet dans leur facture de régularisation en septembre.

Comment et quand avait été fixé le prix de l'eau actuel ?

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a pris la responsabilité de l'eau au 1^{er} janvier 2018 par transfert de compétence des communes. A ce moment-là, le prix de l'eau avait été fixé à 3,25€/m³, ce qui correspondait à une moyenne des prix pratiqués auparavant par les communes et syndicats des eaux. La décision a été prise par les élus de rester à ce prix moyen pendant au moins 4 ans, le temps de définir les schémas directeurs qui étaient nécessaires pour connaître précisément les besoins pour la suite.

Comment se calcule le prix de l'eau ?

Le prix de l'eau n'est pas uniquement fonction de la quantité d'eau consommée par les usagers car il comprend une part fixe d'abonnement et une part variable. Sur la facture il apparaît :

- **L'eau potable** : abonnement (part fixe) et consommation (part variable) avec possibilité de tranches tarifaires
- **L'eau usée ou assainissement** : abonnement (part fixe) et consommation (part variable)
- **Les redevances** versées à l'Agence de l'eau
- **La TVA**

C'est pourquoi la règle nationale est de comparer le prix de l'eau, comprenant eau potable et eau usée, redevances et taxes, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

Le prix de l'eau comprend tout ce qui touche à l'exploitation de l'eau allant du point de prélèvement de l'eau jusqu'au traitement des eaux usées. Entre temps, l'eau aura été pompée, traitée, stockée, distribuée, puis collectée et assainie. Il comprend aussi le coût des investissements nécessaires pour renouveler les réseaux et les installations.

A la différence d'autres services publics, le service de l'eau doit être financé intégralement par le prix payé par les usagers en fonction de leur consommation. Il n'est pas finançable par les impôts. Ce

principe « **L'eau paye l'eau** » signifie que les factures payées par les abonnés doivent couvrir l'intégralité des coûts du service.

La redevance prélevée par l'agence de l'eau sur toutes les factures permet une redistribution entre collectivités. L'agence de l'eau reverse des subventions qui permettent de financer les investissements là où les besoins sont plus importants et les moyens plus limités.

Que sont les schémas directeurs ?

Ce sont des documents de planification des travaux qui sont répartis en trois phases entre court terme (2026), moyen terme (2036) et long terme (2046). Ils sont basés sur des diagnostics techniques détaillés de l'état de tous les réseaux d'eau et d'assainissement et de tous les équipements (forages, réservoirs, stations d'épuration...).

Ils tiennent compte des perspectives de croissance de la population, des documents de planification d'urbanisme (Scot, PLU) et des obligations en terme de qualité de l'eau et de performance d'épuration.

Ils ont permis de définir un programme d'investissement pour le renouvellement des réseaux, le remplacement d'équipements vétustes ou en sous-capacité face à l'augmentation de la population.

Quel est le programme de travaux ?

Depuis 2018, le service des eaux de la vallée de l'Hérault a déjà conduit un important programme d'opérations :

- d'une part finalisant les projets communaux avec l'interconnexion eau Gignac-Aniane, les stations d'épuration de Montarnaud, Lagamas, Cabrials, Saint-Pargoire et Vendémian),
- d'autre part modernisant le réseau (pose des compteurs radio-relevés, sectorisation des réseaux, amélioration du rendement).

En première phase des schémas directeurs, c'est-à-dire d'ici 2026, sont prévus 6 millions de travaux par an :

Pour l'eau potable : nouveaux forages à La Boissière, au Pouget, à Saint-Guilhem-le-Désert, agrandissement d'un réservoir à Montarnaud, réhabilitation du château d'eau de Saint-André-de-Sangonis, réhabilitation de la station de traitement des Carons à Saint-Saturnin-de-Lucian. Mais aussi d'importants travaux de renouvellement des réseaux pour réduire les fuites.

Pour l'eau usée : nouvelles stations d'épuration d'Aniane, Arboras, La Boissière, Puéchabon, Gignac et Saint-Jean-de-Fos, amélioration de stations existantes, travaux de remplacement de réseaux

Quel est le prix moyen de l'eau en France ?

Moyenne nationale : 4,40 €/m³ pour une consommation de 120 m³ (données 2019)

Est-ce que le prix de l'eau de la vallée de l'Hérault va rester à 4,20€/m³ ?

Le tarif fixé pour 2022 est sans doute seulement un premier palier à franchir compte tenu des enjeux. Le service des eaux a déjà réalisé des économies de gestion et des optimisations de ses charges, travail qu'il va poursuivre, mais, il est fort possible que le tarif doive encore augmenter dans les prochaines années.